

*Commission des lois constitutionnelles, de la législation
et de l'administration générale de la République*

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Proposition de loi
visant à renforcer l'ordonnance de protection.

(Première lecture)

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article 1^{er}

À la première phrase du premier alinéa de l'article 515-11 du code civil, le mot : « vraisemblables » est remplacé par le mot : « vraisemblable » et, à la fin, les mots : « et le danger auquel la victime ou un ou plusieurs enfants sont exposés » sont remplacés par les mots : « **exposant la victime ou un ou plusieurs enfants à un potentiel danger** à l'encontre de la victime ou d'un ou de plusieurs enfants ».

Commenté [CL1]: Amendements identiques [CL11](#) et [CL12](#)

Article 2

① I. – À la première phrase de l'article 515-12 du code civil, les mots : « **de six mois** » ~~est sont~~ remplacés par les mots : « ~~douze~~ **d'un an** ».

② II. – ~~(Supprimé)~~ À la seconde phrase du second alinéa de l'article 1136-7 du code de procédure civile, le mot « six » est remplacé par le mot : « douze ».

Commenté [CL2]: [Amendement CL13](#)